

AVIS D'ENQUETE

District : Jura-Nord vaudois
Communes : Pomy et Cronay
Route cantonale : 422 B-P hors traversée de localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01), de la loi forestière (LVLFO ; BLV 921.01) et de la loi sur l'expropriation (LE ; BLV 710.01) soumet à l'enquête publique :

du 15 novembre au 16 décembre 2024 inclusivement

- a) Route cantonale RC 422-B-P - Projet de correction et d'assainissement du tronçon Pomy – Cronay.
- b) Le défrichement et les mesures compensatoires

Le dossier est déposé au Greffe municipal des communes de Pomy et de Cronay où il peut être consulté.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal d'une des deux communes ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les intéressés sont invités à signaler les sources, les canalisations ou tous autres ouvrages non indiqués sur les plans et qui pourraient être touchés par les travaux, en précisant si possible leur situation et leur profondeur.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires ou leurs fermiers.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Département de la culture, des
infrastructures
et des ressources humaines

Direction générale de
la mobilité et des routes

Insertions

- Feuille des avis officiels du 15 novembre 2024
- Journal La Région Nord vaudois